



COMMENT AMÉLIORER L'ACCÈS DES JEUNES À L'AVORTEMENT SÉCURISÉ ?

Utilisation d'un système d'accompagnement

STRATÉGIE :

Créer un « système d'accompagnement » pour aider les jeunes femmes à accéder aux services d'avortement sécurisé

ASSOCIATION MEMBRE :

L'Association pour la santé sexuelle et reproductive XY (Association XY) en Bosnie Herzégovine (BH)



PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE :

Un système d'accompagnement, dans le cadre des services de santé sexuelle et reproductive (SSR), est un processus dans lequel un membre bénévole ou du personnel est désigné comme « personne accompagnante » pour assister une cliente tout au long de son engagement dans le service. Une personne accompagnante peut être un professionnel de la santé ou un conseiller pair formé dans la diffusion d'informations précises et la fourniture d'une assistance pour répondre aux besoins des jeunes. Une personne accompagnante a la capacité de créer des liens et de gagner la confiance des clientes pour les aider à se sentir rassurées et confiantes pour prendre des décisions éclairées vis-à-vis de leur santé.

LES AVANTAGES DU SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT PEUT :

- Accroître l'accès des jeunes femmes aux services d'avortement sécurisé en fournissant un service adapté aux jeunes.
- Réduire au minimum l'anxiété des jeunes femmes vis-à-vis de l'avortement en les préparant à la procédure avec des informations correctes sur ce qui les attend à la clinique, lors de l'intervention et après l'intervention.
- Réduire la stigmatisation qui peut agir négativement sur l'expérience des femmes en matière d'avortement, en donnant l'occasion aux jeunes femmes de discuter de leurs sentiments au sujet de l'avortement dans un environnement sûr et favorable et les orienter vers d'autres services de soutien si nécessaire.
- Sensibiliser les jeunes femmes sur la fertilité, la prévention des IST et les méthodes contraceptives.
- Augmenter le recours à la contraception après un avortement et l'utilisation efficace des méthodes contraceptives.
- Fournir la garantie qu'un service de soins complets d'avortement pour les jeunes femmes est effectivement offert.

OBSTACLES À L'ACCÈS

En Bosnie-Herzégovine, en dépit de l'existence de lois libérales sur l'avortement, les jeunes femmes rencontrent encore de nombreux obstacles à l'accès aux services d'avortement sécurisé en raison de la peur, la stigmatisation, les coûts, une mauvaise éducation sexuelle, et le parti pris des prestataires de services. En conséquence, avec un taux élevé de grossesses non désirées en raison d'un besoin non satisfait en contraception, l'avortement à risque est commun. Les jeunes femmes ont de plus un choix limité concernant les méthodes d'avortement. L'avortement médicamenteux, qui peut être une option plus abordable, pratique et accessible pour certaines jeunes femmes, n'est ni enregistré ni disponible en BH. La contraception est très limitée¹ et difficile à obtenir, en particulier pour les jeunes, les pauvres et les femmes des minorités ethniques, avec seulement 12% des femmes en BH qui ont déclaré utiliser une méthode moderne de contraception.²

¹ Les méthodes contraceptives ne sont disponibles que sur ordonnance et sont coûteuses voir non disponibles (par ex. les implants, injections et patches)

² Bureau de référence de la population, 2015 Fiche de données de la population mondiale. PRB, Washington DC, États-Unis.





UTILISATION D'UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES SERVICES D'AVORTEMENT – BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'Association XY offre des conseils avant et après l'avortement dans ses locaux, après quoi les clientes sont orientées vers les cliniques partenaires du gouvernement pour des services d'avortement clinique. Pour garantir que l'expérience des jeunes clientes à la clinique partenaire soit positive et avec le moins de stress possible, l'Association XY fournit un élément innovateur à son service d'orientation : un « système d'accompagnement ». Le but de ce système est d'assurer que les jeunes femmes reçoivent des conseils de qualité pour les aider à prendre des décisions vis-à-vis de leur grossesse, dissiper les craintes, les aider à gérer l'impact de la stigmatisation liée à l'avortement et pour discuter à propos de la contraception après l'avortement.

Après la consultation, si une jeune cliente décide d'effectuer un avortement on lui demande si elle souhaiterait avoir accès à l'assistance d'une personne accompagnante fournie par un conseiller ou une conseillère de l'Association XY. À la suite d'une consultation pré-avortement, la personne accompagnante va alors à la clinique avec la jeune femme. En faisant appel à des compétences interpersonnelles pour établir la confiance et un bon rapport avec la jeune cliente, la personne accompagnante peut agir en tant que conseiller pour la jeune femme et la défendre pendant tout son séjour à la clinique. La personne accompagnante propose également des conseils après la procédure d'avortement, et avec le consentement de la jeune femme, apporte un soutien supplémentaire avec un suivi téléphonique dans les jours suivant la procédure d'avortement.

« La principale réalisation de cette approche est la grande satisfaction de nos clientes et le fait que nous sommes certains qu'elles reçoivent le service le meilleur et le plus complet possible pour les aider à traverser une période difficile. »

Membre de l'équipe de l'Association XY

PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES

1. Bien qu'il ne soit pas nécessaire pour une « personne accompagnante » d'être un conseiller ou une conseillère professionnel(le), elle devrait être formée à la diffusion d'informations de soutien et avoir de bonnes compétences de base en conseils. Elle doit également avoir une connaissance des délais limites pour l'avortement, des procédures et des résultats, ainsi que des méthodes contraceptives et des services de soutien de référence pour les jeunes.
2. A la suite d'un avortement, le moment avant qu'une cliente ne quitte la clinique constitue une bonne occasion pour discuter des options de contraception. Après l'avortement, toutes les femmes devraient être informées sur la gamme complète de méthodes contraceptives à leur disposition et en possession de la méthode de contraception choisie le plus tôt possible après la procédure. Avec le consentement des clientes, un suivi téléphonique ou par messages permet un bon rappel au sujet de la contraception ou constitue un mécanisme pour fournir une assistance supplémentaire après l'avortement.





COMMENT DÉVELOPPER UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE

Étape 1 :

Évaluer ce que les jeunes femmes attendent d'un service d'avortement. Pour vous garantir que votre service est axé sur les clientes et qu'un système d'accompagnement est l'intervention appropriée pour renforcer les soins d'avortement pour les jeunes femmes, enquêter sur les types de problèmes et les questions importantes pour les jeunes femmes concernant l'accès aux services d'avortement.

Étape 2 :

Examiner les besoins en capacités et en ressources de votre organisation. Évaluer la dotation en personnel et le temps requis pour fournir un système d'accompagnement efficace qui répond aux besoins des jeunes. Une « personne accompagnante » doit être quelqu'un ayant de bonnes compétences en conseil et en relations interpersonnelles, et apte à coopérer avec un groupe diversifié de jeunes clientes.

Étape 3 :

Fournir une formation sur la clarification des valeurs à l'ensemble du personnel. Dispenser une formation à tous les prestataires de services et au personnel pour que chacun comprenne bien les besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive dans la communauté et que les soins fournis soient dénués de tout jugement et strictement confidentiels.

Étape 4 :

Planifier des activités de sensibilisation. Envisager des moyens efficaces pour informer les jeunes femmes sur le système d'accompagnement et comment accéder à ces services, comme notamment des informations sur les événements de sensibilisation par le biais du travail communautaire ou d'éducation, ou afficher des posters dans les points de prestation de services.

Étape 5 :

Inclure le suivi des soins et les services de contraception après avortement. Déterminer des moyens efficaces pour assurer le suivi auprès des jeunes clientes (avec leur consentement) après leur départ de la clinique pour fournir une assistance supplémentaire et des informations après l'avortement.

Étape 6 :

Prendre en compte les commentaires des jeunes. Pour avoir la garantie que votre système d'accompagnement fonctionne, vérifier que des systèmes sont en place pour recevoir les commentaires des jeunes clientes sur la qualité des soins qu'elles reçoivent. Utiliser des boîtes pour les commentaires ou des enquêtes de satisfaction auprès des clientes est une bonne façon de savoir si votre système d'accompagnement répond aux besoins des jeunes femmes.

LE RÔLE D'UNE « PERSONNE ACCOMPAGNANTE » EN BH

UNE PERSONNE ACCOMPAGNANTE EST UN CONTACT DÉSIGNÉ POUR LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE LA JEUNE FEMME EST À LA CLINIQUE ET VA :

1. Sur demande, assister à la séance de consultation initiale avec la jeune femme (y compris le test de grossesse et la prise de décision au sujet de la grossesse).
2. Au besoin, offrir des conseils avant l'avortement, qui peuvent se faire sur plusieurs sessions si nécessaires.
3. Si une jeune femme décide d'avoir recours à un avortement, expliquer ce à quoi il faut s'attendre à la clinique où l'avortement sera effectué, y compris des informations sur la procédure.
4. Accompagner la jeune femme à la clinique pour la procédure d'avortement.
5. Fournir des conseils et une assistance après l'avortement, y compris des conseils sur la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles.
6. Offrir un suivi téléphonique et/ou des visites pour une assistance supplémentaire.

Association XY de Bosnie-Herzégovine

DONNÉES DE SERVICE 2015



	Nombre de services en SSR fournis en 2015	29 473
	Proportion des services SSR fournis aux jeunes	96%
	Proportion des services de contraception fournis aux jeunes	94%
	Proportion des services de contraception fournis aux jeunes	100%



Publié en juillet 2016
Conception : Peter Beatty
Photographie : Association XY

IPPF
4 Newhams Row London SE1 3UZ
United Kingdom
tél. : +44 20 7939 8200
fax: +44 20 7939 8300
email: info@ippf.org
www.ippf.org Organisation Caritative
du Royaume-Uni Immatriculée
sous le N° 229476

